

Communiqué de Presse

La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a organisé le 23 Décembre 2009 à l'hôtel « HILTON » une rencontre avec les Consommateurs.

Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement du processus entamé en 2007 par l'organisation d'une journée d'information avec les gros consommateurs sur le nouveau cadre réglementaire mis en place en application de la loi 02-01 du 05 février 2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations.

L'objectif recherché est la présentation du cadre réglementaire régissant la protection des consommateurs en général, et celui spécifique aux consommateurs de l'électricité et du gaz.

Cette initiative a également comme but l'identification et l'organisation d'un cadre de concertation avec les consommateurs et les associations de protection des consommateurs.

Les exposés présentés étaient centrés sur le rôle et les missions de la CREG en matière de contrôle de l'exécution du service public et de protection du consommateur. Ils ont donné lieu à des échanges avec les associations de consommateurs et les organisations d'entreprises sur leurs préoccupations et leurs attentes dans ce domaine ainsi que sur l'identification des meilleurs canaux de communication pour la prise en charge des problèmes rencontrés en matière d'alimentation en électricité et en gaz.

Ce fut également l'occasion de nouer dans ce contexte des contacts avec les associations de consommateurs pour les sensibiliser sur leur nécessaire implication en tant qu'acteurs importants dans une perspective d'amélioration de la qualité de service.

Lors de cette journée, plusieurs aspects du nouveau cadre législatif et institutionnel régissant les concessions de distribution de l'électricité et du gaz, ont été abordés. Il s'agit :

- La présentation technique : description du système production-transport-distribution de l'électricité et du système transport-distribution du gaz.
- La loi 02-01 et ses textes d'application relatifs au régime de concession de la distribution de l'électricité et du gaz qui donne au consommateur une place importante en tant qu'acteur privilégié dans le processus de modernisation du service public et d'amélioration des prestations rendues par les distributeurs de l'électricité et du gaz à leur clientèle.
- La place du consommateur dans la réglementation : avant et après la réforme
- La présentation par de l'association de protection des consommateurs d'Oran de la problématique générale du mouvement associatif en Algérie et des problèmes d'alimentation en énergie électrique et en gaz rencontrés par les consommateurs et leurs attentes.

Les recommandations formulées permettront à la CREG de définir avec ces associations des pistes de travail pouvant être engagées en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu aux consommateurs de l'électricité et du gaz en s'appuyant sur la réglementation en vigueur relative à la protection du Consommateur.